

## Les projets de loi

Le 5 octobre 2023, le ministre responsable des Services sociaux a déposé le **projet de loi n° 36, [Loi sur le recouvrement du coût des soins de santé et des dommages-intérêts liés aux opioïdes](#)** afin que le Québec puisse se joindre à l'action collective entreprise en 2018 par le gouvernement britanno-colombien contre des fabricants et des distributeurs d'opioïdes. L'objectif du recours est de récupérer les coûts occasionnés par la crise des surdoses pour le système de santé<sup>1</sup>. Ces coûts comprennent notamment les services médicaux, les services hospitaliers ainsi que d'autres services de santé et de services sociaux comme les services pharmaceutiques et les médicaments couverts par le gouvernement. Les demandeurs accusent les entreprises pharmaceutiques, les grossistes et les représentants d'avoir manqué à leur devoir d'information au public quant aux risques et aux dangers que comportent certains produits. Jusqu'à présent, seuls le Yukon et le Nunavut n'ont pas joint l'action collective. Le projet de loi a été adopté le 1<sup>er</sup> novembre 2023.

L'action collective a d'ailleurs commencé à porter ses fruits. En juin 2022, un règlement à l'amiable de 150 millions de dollars a été conclu entre l'entreprise Purdue Pharma Canada et l'ensemble des gouvernements visés par l'action collective<sup>2</sup>. Au total, l'action est imputée à 40 entreprises pharmaceutiques. Elle leur réclame 85 milliards de dollars. La Cour suprême devra toutefois se pencher sur la légalité de la Loi britanno-colombienne dans les mois à venir<sup>3</sup>.

### Échos médiatiques

- François Carabin, « [Québec veut récupérer l'argent engouffré dans la crise des opioïdes](#) », *Le Devoir*, 5 octobre 2023.

## Les autres mandats

La Commission des relations avec les citoyens a entamé la rentrée parlementaire avec la planification de l'immigration au Québec. Depuis 2004, la *Loi sur l'immigration au Québec* prévoit que la ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration propose périodiquement au gouvernement des orientations pluriannuelles en matière d'immigration<sup>4</sup>. Ces orientations présentent notamment la composition de l'immigration et le nombre de personnes admises pour la période visée. La Loi prévoit également que la ministre dépose ces orientations à l'Assemblée nationale afin qu'elles fassent l'objet d'une consultation générale en commission parlementaire.

<sup>1</sup> Radio-Canada, « La C.-B. lance un recours collectif contre des fabricants d'opioïdes », *ICI Colombie-Britannique*, 29 août 2018; *Loi sur le recouvrement du coût des soins de santé et des dommages-intérêts liés aux opioïdes*, LQ 2023, c. 25, art. 15 et s.

<sup>2</sup> Attorney General, « [Settlement reached with Purdue Pharma \(Canada\) for opioid damages](#) », *BC Gov News*, 29 juin 2022.

<sup>3</sup> The Canadian Press, « [Supreme Court to hear appeal of B.C. law that allows recovery of health-care costs from opioid providers](#) », *CBC*, 9 novembre 2023.

<sup>4</sup> *Loi sur l'immigration au Québec*, RLRQ, c. I-0.2.1., art. 3.



À cet effet, les membres de la Commission se sont réunis du 12 au 28 septembre 2023 afin de tenir la consultation générale ainsi que des auditions publiques sur le cahier de consultation intitulé *La planification de l'immigration au Québec*. Au total, les membres de la Commission ont entendu les témoignages de 66 personnes et organismes. Elle a reçu 78 mémoires, 10 commentaires, en plus d'obtenir les réponses de 420 personnes au questionnaire en ligne. Les seuils d'immigration, l'immigration francophone et la francisation, la régionalisation des personnes migrantes et la capacité d'accueil des différentes régions du Québec ainsi que les conditions de travail des travailleurs étrangers temporaires figurent au nombre des principaux thèmes abordés à l'occasion de la consultation.

À l'issue du mandat, la Commission a produit un [rapport](#) contenant ses observations et trois recommandations. Ces recommandations des membres ont trait principalement à la mise en place d'une stratégie afin de répondre à la pénurie de main-d'œuvre au Québec. Le tout, en tenant compte des besoins des personnes immigrantes et de la capacité d'accueil des régions. De plus, les membres recommandent la mise en place de processus facilitant la reconnaissance des acquis et la collaboration entre les deux ordres de gouvernement pour accélérer le traitement des demandes d'immigration.

#### Échos médiatiques

- Hugo Pilon-Larose, « [Jusqu'à 64 600 immigrants permanents en 2024](#) », *La Presse*, 1<sup>er</sup> novembre 2023.
- Alexandre Duval, « [Immigration : la ministre Christine Fréchette mise en demeure](#) », *La Presse*, 13 décembre 2023.

## Motions présentées à l'Assemblée nationale

Par l'intermédiaire de motions, les membres de l'Assemblée nationale se sont intéressés à différentes questions qui touchent les citoyennes et citoyens. Le 8 novembre 2023, l'Assemblée nationale a adopté à l'unanimité une [motion](#) demandant au gouvernement fédéral d'augmenter sa cible d'immigration francophone hors Québec à 12 % dès 2024. Les parlementaires se sont aussi prononcés sur le réseau des maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale. Le 6 décembre 2023, l'Assemblée a adopté à l'unanimité une [motion](#) demandant au gouvernement de résoudre les difficultés administratives liées au déploiement de places additionnelles dans le réseau.

#### Échos médiatiques

- Érik Chouinard, « [Les maisons pour femmes continuent de déborder à Québec](#) », *ICI Québec*, 23 décembre 2023.

## Des pétitions présentées à l'Assemblée nationale

Lorsqu'une pétition est présentée à l'Assemblée nationale, le gouvernement doit y répondre par écrit dans les 30 jours suivant sa transmission par le secrétaire général de l'Assemblée au leader du gouvernement. Si l'Assemblée ne tient pas séance à l'expiration du délai, la réponse est déposée au plus tard à la troisième séance suivant la reprise des travaux.

Pétition	Date de présentation	Réponse du gouvernement
<a href="#">Révision des seuils d'immigration en regroupement familial</a>	24 octobre 2023	<a href="#">7 décembre 2023</a>
<a href="#">Soutien aux parents d'enfants handicapés nécessitant des soins particuliers</a>	17 octobre 2023	<a href="#">30 novembre 2023</a>
<a href="#">Choix du nom des époux à la suite d'une union maritale</a>	20 septembre 2023	<a href="#">31 octobre 2023</a>
<a href="#">Accès aux services de garde pour les enfants de familles sans-statut</a>	19 septembre 2023	<a href="#">19 octobre 2023</a>
<a href="#">Demande visant à modifier les règles en matière d'adoption internationale</a>	13 septembre 2023	<a href="#">31 octobre 2023</a>

## AVANCEMENT DES PROJETS DE LOI À LA COMMISSION DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS

Avant d'être adoptés, puis sanctionnés, la plupart des projets de loi sont étudiés dans l'une des neuf commissions parlementaires sectorielles. Autant l'étape des consultations que l'étude détaillée se déroulent généralement dans l'une de ces commissions. Le tableau suivant présente l'avancement de tous les projets ayant été envoyés à la Commission des relations avec les citoyens depuis le début de la 43<sup>e</sup> législature.

	 Présentation	 Consultations	 Adoption du principe	 Étude détaillée	 Rapport de commission	 Adoption	 Sanction
<b>Projet de loi n° 11</b> , <i>Loi modifiant la Loi concernant les soins de fin de vie et d'autres dispositions législatives</i>							
<b>Projet de loi n° 36</b> , <i>Loi sur le recouvrement du coût des soins de santé et des dommages-intérêts liés aux opioïdes</i>							
<b>Projet de loi n° 46</b> , <i>Loi sur l'amélioration de la protection des enfants dans les services de garde éducatifs</i>							

**Légende :**  Étape réalisée       En cours